



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •
Centre Communal d'Action Sociale
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

**ACCOMPAGNATEUR SOCIAL CHARGE DU SUIVI ET DE
L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA (H/F)**

Référence : 24E/A08

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SERVICE
INTERVENTION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT DU
CCAS**

Presentation :

Dans le cadre du Programme départemental d'insertion, une convention entre le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort a été signée. L'objet de cette convention est de définir les missions déléguées par le Conseil Départemental au CCAS dans le cadre du dispositif RSA mis en oeuvre dans les Deux-Sèvres, ainsi que les modalités de cette délégation de la référence unique.

Missions :

A ce titre, et sous l'autorité de la Coordinatrice, vous assurerez les missions suivantes :

Pour les ménages pour lesquels le travailleur social du CCAS est désigné comme référent unique par le Bureau Insertion du CD 79 :

- Evaluer la situation sociale et socioprofessionnelle du ménage
- Identifier et repérer les attentes, les besoins et les possibilités du ménage
- Rechercher l'adhésion du ménage en vue de la préparation du Contrat d'Engagement Réciproque
- Informer et orienter sur les différents dispositifs et/ou partenaires
- Elaborer et rédiger avec le ménage le Contrat d'Engagement Réciproque
- Accompagner le ménage dans la mise en oeuvre des objectifs du CER
- Instruire les demandes d'aides financières
- Soutenir les ménages dans la réalisation des démarches administratives
- Accompagner physiquement les ménages vers les structures et/ou effectuer des visites à domicile en fonction du besoin

Pour les ménages pour lesquels le travailleur social du CCAS n'est pas désigné comme référent unique par le Bureau Insertion du CD 79 :

- Recevoir ponctuellement les ménages ayant une demande sociale qui ne peut pas être traitée par le référent unique
- Le cas échéant, solliciter, en accord avec le ménage rencontré, une réorientation sociale auprès du Bureau Insertion

Mettre en oeuvre le travail partenarial ou transversal :

- Participer aux Equipes Pluridisciplinaires organisées par le Bureau Insertion et aux différents comités de suivis (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion)
- Travailler en lien avec les différents partenaires internes et externes (administrations, associations, professionnels de santé, etc.) autour des situations
- Participer aux différentes réunions du pôle et du service et aux réunions externes
- Contribuer aux travaux de groupes, aux actions collectives

Rendre compte de l'activité :

- Evaluer l'urgence, alerter sur les situations complexes
- Elaborer le bilan annuel avec l'équipe et la coordinatrice
- Compléter le tableau statistique de l'activité

Participer aux propositions de la Collectivité dans le cadre du déploiement de la carte SST (Santé et Sécurité au Travail) : séances d'analyse des pratiques professionnelles, formations...

Métier exposé aux risques psychosociaux.

Profil :

- Diplôme d'état de travail social (assistant(e) de service social, éducateur(trice) spécialisé(e) ou conseiller(ère) en économie sociale et familiale) et/ou expérience significative dans des fonctions similaires ;
- Connaissance des missions du CCAS, des institutions, du partenariat local, dispositifs et acteurs de l'aide sociale, de l'Insertion Professionnelle ;
- Maîtriser les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active ;
- Éthique et déontologie du travail social - respect du secret professionnel ;
- Sens du service public ;
- Savoir prendre en compte les valeurs, les représentations de l'usager, du cadre institutionnel et de soi-même ;
- Sens des relations humaines et aptitude à l'écoute ;
- Esprit d'équipe ;
- Rigueur ;
- Autonomie ;
- Permis B en cours de validité obligatoire.

Remuneration :

- Conditions statutaires sur la base des grilles du cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs.
- Régime Indemnitare + NBI de 10 points au titre des fonctions d'accueil dans les Communes de + de 5 000 habitants (les contractuels sont exclus du dispositif de NBI) + Prime SEGUR (49 points) d'un montant de 241,21 € bruts
- Prime vacances : 799,90 € brut (montant 2024) versés 1 fois dans l'année, en juin ou en décembre, au prorata du temps de présence (en fonction de la date de prise de poste)
- Participation employeur à des contrats-groupes de complémentaire santé et prévoyance (maintien de salaire labellisé)

Poste à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, par voie contractuelle.

Pour les contractuels, les conditions de rémunérations seront calculées, dans les conditions décrites ci-dessus et au regard de l'expérience sur poste et/ou missions similaires.

Renseignements :

Renseignements auprès de Madame Marieke BONNIN – Cheffe de service – Tél : 05.49.78.72.90 – marieke.bonnin@mairie-niort.fr ou Madame Natacha COUDERT - Coordinatrice - Tél : 05.49.78.72.94 - natacha.coudert@mairie-niort.fr

Reponse :

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, copie du diplôme, et, pour les candidats reconnus travailleurs handicapés, copie de l'attestation de RQTH) avant le 29/05/2024 sous la référence : 24E/A08 ,

A

Monsieur le Président du CCAS

Direction des Ressources Humaines

1 place Bastard

CS 58755

79027 NIORT cedex

ou à drh-recrutement@mairie-niort.fr